



# MAIRIE DE TOURNES



## COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 à 20 H 00

**Présents** : ANSELMO Pascale, CARBONNEAUX Gérard, CLAUSSE Philippe, FAY Thibault, HAPLIK Aline, JOIGNAUX Monique, LASSAUX Jean-Loup, LESIEUR Jean-Pierre, PRZYBYLSKI Johann, SAVATTE Olivier, WEBER Gwénaél.

**Absents ayant donné procuration** :

ANGARD Gil ayant donné pouvoir à CARBONNEAUX Gérard.  
BERTRAND Isabelle ayant donné pouvoir à CLAUSSE Philippe.  
D'INNOCENTE Corinne ayant donné pouvoir à HAPLIK Aline.

**Absents excusés** : Néant

**Absents non excusés** : DEMANTIN Emilie.

**Secrétaire de séance** : HAPLIK Aline.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que 11 conseillers sur 15 sont présents, soit la majorité des membres en exercice, et que, en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

### **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aline HAPLIK est élue secrétaire de séance au scrutin ordinaire à mains levées.

### **2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AOÛT 2019**

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **4 - ANNULATION D'UNE QUESTION PORTEE A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire indique que le point de l'ordre du jour adressé aux conseillers concernant une "occupation précaire du domaine public pour une restauration ambulante et convention y afférent" n'est plus d'actualité. En effet, par un mail envoyé au Maire, le demandeur a fait savoir qu'il renonçait à son projet.

### **5 - DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande qu'une question supplémentaire soit portée à l'ordre du jour : signature d'un avenant n°1 au marché passé pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

## **6 - INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2025, POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES SPORTS**

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Maire, expose que, conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n°39/2016 du 7 octobre 2016 et n°07/2017 du 10 février 2017, doivent être portées à la connaissance du Conseil Municipal.

En conséquence de quoi, il informe l'Assemblée qu'il a déposé auprès du Conseil Départemental, au titre du Contrat de Territoire 2017-2025, une demande de subventions pour la construction d'une salle des sports.

- Montant du projet : 2 321 500 euros hors taxes.
- Taux de subvention : 60%.
- Montant de la subvention demandée auprès de l'Etat : 696 450 euros (30%).
- Montant de la subvention demandée auprès du Conseil Départemental : 696 450 euros (30%).
- Autofinancement par la commune : 928 600 euros hors taxes.

Il précise qu'il déposera également une demande de subvention au titre de la DETR avant le 30 novembre 2019, délai de rigueur.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Délibération n° 25/2019**

#### **Echange de terrains dans le cadre de la réhabilitation du Hameau des Fontaines**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1.

VU la délibération n° 36/2018 approuvant la vente de parcelles appartenant au domaine privé de la commune sises "Hameau des Fontaines".

VU les observations formulées par le notaire chargée de la vente.

VU l'accord des acquéreurs.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'échange de parcelles entre la commune et les consorts DEGALLE-GRIDAINE :

- D'une part, vente par la Commune à Monsieur DEGALLE Eric et Madame GRIDAINE Jessica domiciliés ensemble au 37 Hameau des Fontaines à Tournes, la parcelle nouvellement désignée section AI n° 344 d'une contenance de trente cinq centiares (00a 35ca), appartenant au domaine privé de la commune.
- D'autre part, vente à la commune par Monsieur DEGALLE Eric et Madame GRIDAINE Jessica domiciliés ensemble au 37 Hameau des Fontaines à Tournes, de la parcelle nouvellement désignée section AI n° 341 d'une contenance de quatorze centiares (00a

14ca), soit une différence de 21 ca à l'avantage de Monsieur DEGALLE Eric et Madame GRIDAINE à l'issue de cet échange, ce qui implique le versement d'une soulte.

**FIXE** le prix de la soulte due à la commune à cinq euros le m2, soit 105 euros.

**DIT** que les frais de géomètre et d'acte notarié seront supportés pour moitié par Monsieur DEGALLE et Madame GRIDAINE d'une part et par la Commune d'autre part.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés et à effectuer les formalités de publication.

**DECIDE** que la parcelle nouvellement désignée section AI n° 341 sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces parcelles dans le tableau de la voirie communale.

**DEGAGE** les crédits nécessaires au BP 2019.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 11

Votants : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **9 - Acquisition par la commune d'une parcelle appartenant à un particulier, en vue de l'élargissement et du prolongement du chemin de la Croix de Warcq**

**Délibération n° 26/2019**

**Acquisition par la commune d'une parcelle appartenant à un particulier, en vue de l'élargissement et du prolongement du chemin de la Croix de Warcq**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir deux parcelles en vue de l'élargissement et de la prolongation du chemin de la Croix de Warcq.

VU l'accord du vendeur.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le principe de l'acquisition des parcelles sises à Tournes, cadastrées section ZC n° 97 pour soixante dix neuf centiares (0a 79ca) et section ZC n° 99 pour deux ares quarante-trois centiares (2a 43ca), appartenant à Monsieur Yvon LAMOTTE moyennant le prix principal de un euro (1 €) symbolique :

**DIT** que les frais de bornage, d'acte notarié et de publication seront supportés par la Commune.

**CHARGE** Maître MOUZON, notaire à Charleville-Mézières, d'établir les actes et formalités nécessaire à cette régularisation.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**DECIDE** que ces deux parcelles seront transférées dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces parcelles dans le tableau de la voirie communale.

**DIT** que les crédits nécessaires pour régler les frais relatifs au dossier sont inscrits au budget primitif 2019.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 11

Votants : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **10 - Acquisition par la commune de deux parcelles appartenant à un particulier en vue de l'élargissement de la rue Marcel Fay**

**Délibération n° 27/2019**

**Acquisition par la commune de deux parcelles appartenant à un particulier en vue de l'élargissement de la rue Marcel Fay**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir deux parcelles en vue de l'élargissement de la rue Marcel FAY.

VU l'accord du vendeur.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le principe de l'acquisition de deux parcelles sises à Tournes, cadastrées section ZB n° 132 pour seize centiares (0a 16ca) et section ZB n° 138 pour cinq centiares ( 0a 05a), appartenant à Madame Muriel BORCA moyennant le prix principal de un euro (1 €) symbolique:

**DIT** que les frais de bornage, d'acte notarié et de publication seront supportés par la Commune.

**CHARGE** Maître MOUZON, notaire à Charleville-Mézières, d'établir les actes et formalités nécessaire à cette régularisation.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**DECIDE** que ces deux parcelles seront transférées dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces parcelles dans le tableau de la voirie communale.

**DIT** que les crédits nécessaires pour régler les frais relatifs au dossier sont inscrits au budget primitif 2019.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 11

Votants : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 11 - Déplacement de la Croix du chemin de Warcq

Délibération n° 28/2019

Déplacement de la Croix du chemin de Warcq

CONSIDERANT que la Croix de Warcq est située sur un terrain privé et qu'il convient de la déplacer sur un terrain communal.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de déplacer la Croix de Warcq en bordure du Chemin de la Croix de Warcq, au lieu dit "Les trois chênes".

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 11                      Votants : 14                      Abstention : 0                      Pour : 14                      Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 12 - Désignation d'un coordonnateur et de deux agents recenseurs pour l'enquête de recensement de la population du 16 janvier 2020 au 15 février 2020

Délibération n° 29/2019

Désignation d'un coordonnateur et de deux agents recenseurs pour l'enquête de recensement de la population du 16 janvier 2020 au 15 février 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la Loi n° 2002-176 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V.

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population.

VU le décret n° 2004-521 du 7 juin 2004 modifiant l'annexe au décret n° 2003-561 du 23 juin 2003.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de l'organisation de l'enquête de recensement de la population et de l'encadrement des agents recenseurs, en la personne de Madame CHANTRENNE Frédérique, Adjoint Administratif Principal 1ère classe à la Commune de Tournes.

**DIT** que cette dernière percevra les indemnités qui lui sont dûes selon le régime indemnitaire en rapport à son grade et que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2020.

**DECIDE** de désigner deux agents recenseurs chargés des enquêtes du recensement de la population 2020.

**DIT** que ces agents seront rémunérés pour la période du 16 janvier au 15 février 2020 sur les bases suivantes :

- Journée de formation : 20 euros

- Le bulletin individuel : 1,72 euro
- La feuille de logement : 1,13 euro

et que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2020.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 11                  Votants : 14                  Abstention : 0                  Pour : 14                  Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **13 - Signature avec le Parc Naturel Régional des Ardennes d'une convention portant autorisation d'équipement d'un itinéraire de randonnée**

**Délibération n° 30/2019**

**Signature avec le Parc Naturel Régional des Ardennes d'une convention portant autorisation d'équipement d'un itinéraire de randonnée**

VU la demande du Parc Naturel Régional des Ardennes en date du 23 octobre 2019.

CONSIDERANT que la commune de Tournes est adhérente du Parc Naturel Régional des Ardennes.

CONSIDERANT l'intérêt et l'utilité de l'itinéraire de randonnée projeté par le PNR sur le territoire de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Parc Naturel Régional des Ardennes la convention ci-annexée à la présente délibération.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 11                  Votants : 14                  Abstention : 0                  Pour : 14                  Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **14 - Engagement des dépenses d'investissement au budget primitif 2020 à hauteur de 25 % des crédits prévus au budget 2019**

**Délibération n° 31/2019**

**Engagement des dépenses d'investissement au budget primitif 2020 à hauteur de 25 % des crédits prévus au budget 2019**

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que l'adoption du prochain budget est programmée en avril 2020.

CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 avant cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2020 et jusqu'au vote du prochain budget.

COMPTE	LIBELLE	MONTANT VOTE AU BP 2019	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020 (25% maximum)
2031	Frais d'études	20 000	5 000
2111	Terrains nus	10 000	2 500
2128	Autres agencements et aménagement de terrains	54 000	13 500
21318	Autres bâtiments publics	9 000	2 250
2135	Installations générales, agencements, aménagements de constructions	6 500	1 625
21578	Autre matériel et outillage de voirie	24 000	6 000
2188	Autres immobilisations corporelles	11 338	2 834,50
2313	Constructions	233 000	58 250
2315	Installations, matériel et outillage techniques	221 244	55 311
	<b>TOTAL</b>	<b>589 082</b>	<b>147 270,50</b>

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 11

Votants : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **15 - Avenant n°1 au marché passé pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux**

**Délibération n° 32/2019**

**Avenant n°1 au marché passé pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code des Marchés.

CONSIDERANT le dépassement de 926,00 euros H.T. du marché passé avec l'Entreprise CAPITAINE CONSTRUCTION pour un montant initial de 36 771,63 euros H.T.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'Entreprise CAPITAINE CONSTRUCTION un avenant n°1 pour le lot N°1 au marché passé pour la mise aux normes d'accessibilité et la restructuration partielle de bâtiments communaux pour un montant de 926,00 euros H.T.

**DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2019.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 13

Votants : 13

Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire interroge le Conseil sur l'opportunité d'acquérir du terrain dans le village en vue de la réalisation d'équipements communaux futurs, et notamment d'une salle des sports. Le Conseil se montre favorable à cette possibilité sous réserve que le prix d'acquisition soit en adéquation avec le prix du marché.

Il donne ensuite la parole aux adjoints pour apporter diverses informations.

Madame Monique JOIGNAUX, adjointe aux affaires sociales et scolaires, regrette la faible participation des membres du Conseil au repas des anciens organisé par le C.C.A.S., bien qu'elle comprenne leurs problèmes de disponibilité.

Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies, informe le conseil que le Noël du personnel sera organisé en mairie le vendredi 20 décembre, à 19h30.

Monsieur Philippe CLAUSSE, adjoint à la communication et aux finances, informe le Conseil de l'état d'avancement du prochain Tournes info dont la publication est prévue pour la première quinzaine de février 2020, en raison de la date des prochaines élections municipales de mars. Il indique que la préparation du budget primitif 2020 devra intégrer la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables à partir de 2020.

Monsieur Jean Pierre LESIEUR, adjoint aux travaux, fait le point sur les travaux Ad 'AP de mise en conformité du pôle scolaire, de la maison des associations et de la salle des fêtes.

La séance est levée à 21h14.

Fait en Mairie de Tournes  
Le 15 novembre 2019

Le Maire  
Gérard CARBONNEAUX